

COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 6 SEPTEMBRE 2017

Réponse à la déclaration liminaire :

PPCR : Tout se met en place pour le reclassement des agents. La division des personnels est en train de poursuivre le travail. Il semble que rien ne s'oppose à l'application du PPCR.

Pour rappel, la durée dans les échelons est diminuée ce qui devrait permettre à un grand nombre de collègues une bonne surprise à compter du 1^{er} septembre.

Travail avec les partenaires : La DASEN insiste sur la nécessité de protéger les enseignants pour éviter que ces phénomènes ne se généralisent.

Inéats Exéats : la situation est bloquée, avec 4 sorties et 2 entrées, la Charente se retrouve avec un surnombre d'à peine 5 enseignants. La DASEN s'engage à se retourner vers le rectorat pour envisager des recrutements sur liste complémentaire mais rien n'est moins sûr.

En effet, le problème se joue au niveau national.

Aucune mutation ne sera prononcée ce jour.

Nous avons défendu la situation de collègues éloignés depuis longtemps de leur foyer.

Troisième phase du mouvement :

Le SE Unsa16 ne comprend pas pourquoi les personnels installés depuis 2 jours sur un remplacement de congé (après avoir préparés la classe pendant l'été, faits la rentrée...) doivent maintenant être réaffectés sur d'autres postes à l'année.

La directrice académique répond que les congés maladies ou congés courts sont assurés par les brigades.

Pour anticiper ce problème, nous proposons que le CTSD se déroule avant la rentrée. Le nombre d'élèves effectivement inscrits pourrait servir de données pour les travaux du CTSD. La CAPD pourrait ainsi affecter les personnels avant la rentrée.

Aucune demande de réaffectation à la demande des collègues n'a été acceptée au motif que ceux-ci sont déjà titulaires d'un poste. Malgré notre insistance, la DASEN est restée ferme « on ne refait pas le mouvement après le mouvement... »

Les échanges de poste restent possibles mais ne doivent pas s'inscrire dans la durée et doivent être motivés.

Un poste E vacant est gelé. Le poste E de Barbezieux est vacant. La directrice académique souhaite qu'il soit attribué à un personnel formé. Nous avons insisté sur le fait qu'il y a des besoins sur ces territoires et que ces postes ont déjà été pourvus les années précédentes par des enseignants non titulaires de l'option, de façon provisoire.

Nous dénonçons le fait que des collègues débutants soient affectés sur des postes en EREA ou sur une direction. La DASEN a assuré qu'ils seront accompagnés par les circonscriptions et au sein de leur établissement.

La Directrice Académique s'engage à observer, à l'avenir, le vivier des personnes compétentes sur ces fonctions afin de les solliciter.

Congés de formation :

Un congé de 10 mois a été annulé : les collègues dont la candidature avait été validée et classée mais refusée faute de place ont été recontactés par la division des personnels.

Les services sont dans l'attente des réponses.

Questions diverses :

Accès à la classe exceptionnelle : Jusqu'en 2021, cet accès se fera par acte volontaire par dépôt d'un dossier de candidature. Pour l'instant, il n'y a aucune information sur la procédure exacte. L'administration nous tiendra informée au fur et à mesure.

Retard rapports d'inspection et notes : une nouvelle fois, nous avons rappelé aux IENs leurs engagements. « Que ferait-on si un enseignant ne rendait pas ses bulletins ? »

La DASEN va faire un point rapidement.

Nous lancerons une enquête en ligne afin de recueillir les informations de façon exhaustive.

Signaux sonores PPMS dans les écoles : deux signaux différents doivent être mis en œuvre en fonction de l'événement ; un signal pour l'alerte intrusion-attentat et un pour un danger majeur.

Dans certaines écoles, c'est la corne de brume qui est utilisée.

La DASEN indique qu'il faut trouver en effet un dispositif plus fonctionnel qui garantisse également un signal permanent commun aux différentes écoles. Des fonds existent et une réflexion est engagée avec les partenaires et la préfecture sur ce sujet.

Accès des enseignants aux locaux scolaires en dehors des temps scolaires :

Certains maires restreignent l'accès des locaux aux enseignants en dehors du temps de classe.

Il n'y a pas de texte en la matière.

En revanche, la DASEN rappelle que la collectivité est tenue de porter la demande en conseil d'école si elle veut utiliser les locaux scolaires.

Si des problèmes se posent, sans rentrer en conflit, il faut saisir l'IEN. Rappelons que dans 97 % des cas, tout se passe bien.

Médecine de prévention : Pour la Charente, c'est toujours le Docteur Potevin qui est le médecin référent. 2 postes sont vacants.